

**SYNDICAT INTERCOMMUNAL DE REGROUPEMENT SCOLAIRE de  
ABANCOURT – BLARGIES – BOUTAVENT LA GRANGE  
Mairie d'ABANCOURT – 60220**

**Compte-rendu de la réunion du Conseil Syndical du lundi 21 juin 2021**

à 18h00 en la Mairie d'Abancourt, sous la présidence de M. DOR Jean-Louis, Président.

**Présents :** *Délégué(e)s titulaires* : MM. DOR Jean-Louis – HUCLEUX Joël – HERNEQUÉ Olivier –  
Mme HOUQUENADE Dominique  
*Délégué(e)s suppléant(e)s (pas de pouvoir de vote)* :  
Mme BATTINI Stéphanie – M. LECOEUR Jérôme – Mme HIVANHOÉ Jeanny

**Absents :** *Déléguée titulaire* : Mme LECUIR Laurence (excusée)  
*Délégué suppléant (pas de pouvoir de vote)* : M. HUCLEUX Jérôme

**Secrétaire de séance** : Mme BATTINI Stéphanie

Le procès-verbal de la dernière réunion est approuvé.

Un point supplémentaire est proposé à l'ordre du jour : décision modificative pour effectuer une opération d'écriture demandée par la trésorerie.

**Présentation de l'organisation des services prévu pour la rentrée scolaire de septembre 2021**

M. DOR Jean-Louis rappelle que l'ATSEM en poste à 35h/semaine sera en retraite le 1<sup>er</sup> août 2021. De ce fait, l'organisation des services a due être totalement remaniée de façon optimale pour être appliquée dès la rentrée scolaire de septembre 2021.

La nouvelle organisation est présentée aux membres présents, tous les services sont modifiés excepté celui qui concerne l'agent en poste à la cantine de Blargies.

Les membres présents valident cette nouvelle organisation en notant :

- Qu'un poste d'ATSEM à 32h/semaine va être créé et que le poste actuel à 35h/semaine ne sera plus affecté (la réduction du temps d'emploi n'étant pas autorisée sur un poste à temps complet).
- Qu'une personne supplémentaire va être nécessaire pour effectuer le ménage à l'école d'Abancourt en fin de journées et pendant les vacances scolaires ; dans un premier temps, ce service sera demandé à NOOE Emploi.

Le président précise qu'il procédera au recrutement pour ce poste d'ATSEM à 32h en associant les enseignantes des classes de maternelles aux entretiens des candidat(e)s.

**Création d'un poste d'ATSEM à 32 h/semaine (délibération n° 2021/10)**

Après avoir entendu l'exposé du président du SIRS, le Conseil Syndical délibère et décide, à l'unanimité des voix, de créer un poste d'ATSEM à 32h semaine annualisées.

Il est entendu que ce poste sera ouvert aux fonctionnaires et aux agents contractuels, ceci compte-tenu du fait que seule une personne ayant le concours d'ATSEM peut être nommée sur ce grade.

**Prestataire fourniture des repas de cantine (délibération n° 2021/12)**

M. DOR Jean-Louis informe le Conseil Syndical des dysfonctionnements récurrents (repas manquants ou éléments de repas manquants) du prestataire ISIDORE Restauration depuis qu'il a été racheté par un gros groupe NEWREST.

A chaque fois, ils s'excusent en nous recommandant d'aller acheter ce qu'il manque contre-remboursement de leur part.

Du fait, les cantinières sont contraintes de gérer ces soucis au mieux en puisant dans les stocks de secours.

A terme, ces incidents ne sont plus acceptables.

M. DOR Jean-Louis ajoute qu'un autre prestataire a fait une proposition, il s'agit de la société CONVIVIO basée en Seine-Maritime. Cette proposition semble intéressante car restant dans des tarifs raisonnables compte-tenu des nouvelles règles imposées par la loi EGalim.

Toutefois, il informe que le contrat liant le prestataire actuel au SIRS doit être dénoncé 3 mois avant la date anniversaire et que cette date est dépassée pour une rupture au 1<sup>er</sup> septembre. Contact va être pris avec la commerciale de NEWREST pour trouver une solution.

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Syndical acceptent de changer de prestataire dès que cela sera possible contractuellement et, pour cela, autorise le président du SIRS à signer les documents afférents.

### **Impayés cantine et garderie**

Les membres du Conseil Syndical sont informés des difficultés pour recouvrer les impayés qui s'élèvent maintenant à plus de 7 000 € et ce, malgré les multiples relances effectuées régulièrement.

Du fait, l'équilibre de fonctionnement des services de cantine et de garderie s'en trouve fragilisé.

La trésorerie a été alertée afin que des poursuites soient mises en place par leurs services.

### **Présentation du nouveau règlement du périscolaire**

M. DOR Jean-Louis présente le nouveau règlement du périscolaire qui vise à mieux encadrer les responsabilités du SIRS et des parents d'élèves adhérant aux services de cantine et/ou de garderie.

Ce règlement devra impérativement être signé par les parents et les dossiers d'inscriptions devront être complets pour être pris en compte par le secrétariat du SIRS.

Les membres présents approuvent ce nouveau règlement et le valident à l'unanimité.

### **Décision modificative : virement de crédits à l'article 6817 (délibération n° 2021/11)**

Le président informe que la trésorerie demande à ce que soit inscrite au budget, à l'article 6817, une somme pour « dotation aux provisions pour dépréciations des créances de plus de 2 ans ».

Le mail de Mme SEBASTIEN dit ceci :

« Afin d'anticiper les opérations d'inventaire et la clôture de l'exercice 2021, je vous prie de bien vouloir procéder à la constatation des opérations suivantes pour le SIRS.

Conformément au principe de prudence, il convient de constater un montant minimal de provisions pour les créances datant de plus de 2 ans (minimum fixé à 15% des créances prises en charge en 2019 et années antérieures).

Pour le SIRS, la dotation devra être de 15%\*(305.4+444.76) soit 112.46 € arrondis à **113 €** »

Ainsi, il est proposé d'inscrire la somme de 150 € à l'article 6817 et de diminuer l'article 6188 du même montant afin que l'équilibre du budget reste inchangé.

Après avoir entendu l'exposé du président, les membres du Conseil Syndical approuvent cette décision modificative et autorise le président à réaliser ce virement de crédit.

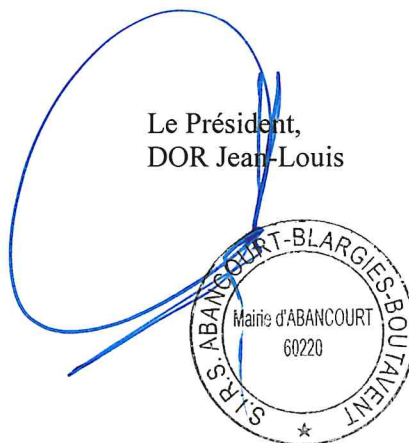
### **Questions diverses**

- M. DOR Jean-Louis informe que les effectifs pour la prochaine rentrée scolaire sont de 114, en baisse par rapport aux 117 inscrits en septembre 2020.
- M. HERNEQUE informe que l'effectif en CM1 et CM2 va être à 30 et la seconde classe sera à 22, il faudra transférer des tables et chaises de l'école d'Abancourt car il va en manquer.
- Il informe également du départ de Mme CHANTREL (classe de Blargies).
- Le sujet de la classe filleule est abordé ; il est noté le côté répétitif des différents projets et le manque de patience de l'intervenant avec certains enfants. Peut-être faudrait-il changer de formule ? Par contre, M. DOR note que la restitution des travaux d'élèves était très bien.

- M. HERNEQUE informe que Mme Wallet apprécie beaucoup les interventions de l'EMION dans le cadre de la musique à l'école, peut-être serait-il possible d'étendre la prestation à toutes les classes ?  
Un devis va être demandé en ce sens.

Rien n'étant plus à l'ordre du jour, la séance est levée à 19h35.  
Fait en Mairie d'Abancourt, le 25 juin 2021.

Le Président,  
DOR Jean-Louis

A circular official stamp of the Mairie d'Abancourt (60220) is positioned below the signature. The stamp contains the text "S.P.S. ABANCOURT-BLARGIES-BOUVAVENT" around the perimeter, "Mairie d'ABANCOURT" in the center, and "60220" below it. A small star is located at the bottom of the stamp. A blue ink signature, consisting of a large loop and several strokes, is written over the stamp and extends upwards into the text area.